

ALCOOLISME ET CONSÉQUENCES SUR MON ENFANT

Par Profil supprimé Postée le 04/09/2014 14:45

Mon ex-conjoint et moi sommes séparés depuis deux ans et nous avons aujourd'hui un enfant de 10 ans 1/2.

Je me suis rendu compte qu'il était alcoolique qu'une fois la séparation effective, genre 6 mois plus tard, je trouvais qu'il sentait l'alcool quand il venait récupérer notre fils à la maison.

J'en ai parlé au médecin de famille pour savoir quelle attitude adopter par rapport à notre fils. Il faut savoir que le père est dans un déni total. C'est simple : IL NE BOIT PAS.

Le médecin généraliste m'a conseillé d'en parler à notre fils afin de le sensibiliser aux problèmes de l'alcool. C'est donc ce que j'ai fait. Notre fils a toujours été très mature. Je lui ai donc expliqué que papa était alcoolique et qu'il s'agissait d'une maladie dont il est difficile de guérir.

Mais aujourd'hui les choses s'aggravent, le père vient de perdre son emploi, il fait du chantage affectif à son fils en lui demandant de l'appeler tous les soirs, de lui envoyer des sms plusieurs fois par jour pour lui dire qu'il l'aime et qu'il pense à son père... Le culpabilisant s'il ne le fait pas.

J'ai l'impression que le père s'enfonce dans sa dépendance et je veux préserver mon fils.

Ce dernier me pose des questions sur l'alcool et comment cela se fait que l'on ne peut pas guérir son père. Pourquoi sa nouvelle conjointe ne l'aide pas..... je ne sais plus quoi lui répondre. Il est jeune, je ne veux pas qu'il soit traumatisé par l'addiction de son père. Et je ne voudrais surtout pas qu'il reproduise le même schéma que son père plus tard.

J'avoue que je ne sais pas quelle attitude adopter vis à vis de mon fils. Auriez-vous des tuyaux à me donner afin de gérer au mieux

Mise en ligne le 05/09/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et votre questionnement. Il est important que vous ayez mis des mots et pris le temps d'expliquer à votre fils les difficultés que traversent son père. La question que vous posez est complexe dans le sens où vous devez expliquer à votre fils que la décision de se prendre en charge revient à son père. Il existe des solutions adaptées pour l'aider et le prendre en charge mais ces solutions ne sont possibles qu'avec son adhésion. Or, vous précisez bien que pour le moment, votre ex conjoint ne semble pas prêt à se remettre en question par rapport à son problème d'alcool. D'un autre côté, il nous semble important de le préserver car même s'il est mature pour son âge, vous ne pouvez pas aller au delà de ce qu'il est capable d'entendre.

Pour vous aider dans cette démarche, nous vous conseillons de prendre contact avec un centre de soins en alcoologie. L'équipe de professionnels (travailleurs sociaux, médecins et psychologues) reçoit l'entourage de manière confidentielle et gratuite. Cela pourrait vous permettre d'être conseillée et soutenue. Nous vous joignons en bas de message plusieurs adresses à cette intention. Vous pouvez aussi éventuellement vous rapprocher d'un CMP (Centre Médico psychologique) ou d'un pédopsychiatre (compte tenu de l'âge de votre fils). Vous trouverez également sur cette page, quelques éléments de réponse.

Enfin, vous avez aussi la possibilité, pour évoquer plus profondément la situation, de joindre l'un de nos écoutants, au 0 980 980 930 (Alcool info service) tous les jours de 8h à 2h (l'appel est anonyme et non surtaxé) ou par chat du lundi au vendredi de 14h à 2h.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

AAT : ADDICTIONS ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE - CSAPA

35, route de Blagnac
31200 TOULOUSE

Tél : 05 34 40 01 40

Site web : aat31.wordpress.com

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h (lundi matin réunion d'équipe -> répondeur)

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous avec ou sans entourage.

Voir la fiche détaillée

POINT ECOUTE PRÉVENTION ARPADE

**39 bis rue de Cugnaux
31300 TOULOUSE**

Tél : 05 61 42 91 91

Site web : <https://www.arpade.org/point-ecoute/>

Secrétariat : Mardi au vendredi 14h/18h

Accueil du public : Mardi au vendredi 14h/18h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation sur rendez-vous, prendre rendez-vous par téléphone ou par mail : cjc@sas-arpade.org

COVID -19 : Mars 2021 : Accueil en présentiel avec gestes barrières

Voir la fiche détaillée

CSAPA ARPADE

**3 bis rue Berthelot
31500 TOULOUSE**

Tél : 05 61 61 80 80

Site web : <https://www.arpade.org/ambulatoire/>

Accueil du public : Lundi 14h/19h, Mardi et Mercredi 9h/13h 14h/18h, Jeudi 9h/13h 14h/19h, Vendredi 9h/13h 14h/17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations possible en milieu scolaire sur demande et sur le Point Ecoute Jeune (rue de Cugnaux) Consultations sur place, avec ou sans rendez-vous le jeudi de 17h à 19h.

COVID -19 : Mars 2021 : accueil avec gestes barrières (maques, gel hydroalcoolique, ...), 4 personnes dans la salle d'attente maximum.

Voir la fiche détaillée